



Procès-verbal du Conseil communautaire

20 mars 2025 à 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de trente-trois sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 14 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Serge DURAND ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Pascal MERIGOT ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Thierry ROGER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Bernard ROUGIER à Isabelle DUGAUD ; Michel GOMY à Jean-Luc LEGER ; Renée NICOUX à Philippe ESTERELLAS ; Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Monique DEPEIGE à Pierrette LEGROS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Céline COLLET-DUFAYS ; Marie-Françoise HAYEZ ; Annick BAUCULAT ; Alexis TOURADE ; Philippe LEFAURE ; Jacques BŒUF.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance	- 2 -
1. Approbation du compte-rendu des séances du 12 décembre 2024 et du 20 janvier 2025 .	- 3 -
2. Information : délibérations du bureau et arrêtés de la Présidente / indemnités des élus .	- 3 -
Administration générale et finances.....	- 5 -
3. Convention de partenariat avec l'association « les Restos du Cœur d'Aubusson »	- 5 -
4. Débat d'orientations budgétaires	- 6 -
5. Délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics	- 25 -
6. Création de postes	- 27 -
7. Marché de prestation de services pour la fourniture d'accès réseau par fibre optique, la mise en place d'un réseau MPL et la fourniture d'un service de téléphonie type « Centrex » : choix du prestataire.....	- 29 -
8. Prestation de collecte des encombrants – année 2025.....	- 34 -
9. Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés des EPCI	
23 - 35 -	
10. Avenant au marché de travaux voirie 2024.....	- 37 -
11. Modification de la convention de subventionnement pluriannuelle du Centre de Santé mutualiste d'Aubusson avec « VYV3 Cœur d'Aquitaine » (anciennement Mutualité Française Limousine).....	- 39 -
Questions diverses.....	- 41 -

Désignation d'un secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un **secrétaire de séance**.

Benjamin SIMONS est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu des séances du 12 décembre 2024 et du 20 janvier 2025

Remarques de Benjamin SIMONS concernant le compte-rendu du 12 décembre 2024 :

P46 : il y a « (12) » en rouge avec un point d'interrogation devant abstention mais ce ne sont pas des abstentions puisqu'ils ne prennent pas part au vote.

P50 : concernant mon intervention, il y a deux fois « à partir de », il faut en supprimer un.

P58 : je parle de « modérer » les propos d'Alain DETOLLE et non de « moderner ».

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

2. Information : délibérations du bureau et arrêtés de la Présidente / indemnités des élus

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des attributions exercées par délégation et des travaux du Bureau exercés par délégation.

Ainsi, depuis le précédent conseil, les délibérations de Bureau suivantes ont été prises :

- **DELIBERATION N°2025-B-001** DU 20 FEVRIER 2025 : DEMANDE AIDE DETR 2025 – DIAGNOSTIC DES VOIRIES INTERCOMMUNALES 2025 (ANNULE ET REMPLACE)
- **DELIBERATION N°2025-B-002** DU 20 FEVRIER 2025 : DEMANDE AIDE DETR 2025 – TRAVAUX DE VOIRIES INTERCOMMUNALES 2025 (ANNULE ET REMPLACE)
- **DELIBERATION N°2025-B-003** DU 20 FEVRIER 2025 : RETRAIT D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE DETR 2025 –REFECTION TOITURE MAM PIGEROLLES
- **DELIBERATION N°2025-B-004** DU 20 FEVRIER 2025 : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE COMMUNE DU CONTRAT CREUSE AVAL
- **DELIBERATION N°2025-B-005** DU 20 FEVRIER 2025 : DEMANDE DE SOUTIEN EN INGENIERIE D'ETAT – ANCT RECONVERSION DU SITE « FAM DE GENTIOUX »

Par ailleurs, depuis le précédent conseil, les arrêtés suivants ont été pris :

- **ARRÊTE N°2025-001** DU 31 JANVIER 2025 : PORTANT ACTE DE NOMINATION DU REGISSEUR TITULAIRE DE LA REGIE DE RECETTES DU CENTRE AQUASUD, PISCINE D'AUBUSSON
- **ARRÊTE N°2025-002** DU 31 JANVIER 2025 : PORTANT ACTE DE NOMINATION DES MANDATAIRES DE LA REGIE DE RECETTES DU CENTRE AQUASUD, PISCINE D'AUBUSSON

Information : Indemnités des élus

DOCUMENT INFORMATIF SUR LES INDEMNITES ANNUELLES BRUTES DES ELUS 2024

Article L5211-12-1 du CGCT

Création LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 92

Chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie du CGCT ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie du CGCT ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

	Indemnités brutes au sein de Creuse Grand Sud	Indemnités brutes au sein d'organismes de regroupement	Prestations en nature
Valérie BERTIN	19 237,20 €		
Claude BIALOUX	8 140,80 €		
Céline COLLET DUFAYS	3 505,07 €		
Catherine DEBAENST	8 140,80 €		
Alain DETOLLE	8 140,80 €		
Stéphane DUCOURTIOUX	2 148,27 €		
Philippe ESTERELLAS	8 140,80 €		
Jean-Luc LEGER	8 140,80 €		
Laurent LHERITIER	8 140,80 €		
Denis PRIOURET	8 140,80 €		
Didier TERNAT	8 140,80 €		
TOTAL ANNUEL	90 016,94 €		

Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.

Administration générale et finances

3. Convention de partenariat avec l'association « les Restos du Cœur d'Aubusson »

Catherine DEBAENST présente le rapport suivant.

Rappel du contexte :

Les Restos du Cœur, association reconnue d'utilité publique, ont été créés en 1985 afin de lutter contre la précarité et l'exclusion sous toutes leurs formes. Au-delà de l'aide alimentaire, l'association mène des actions d'accompagnement social, d'accès aux droits, à la santé, au logement et à l'emploi, dans un objectif d'insertion durable des personnes en difficulté. Grâce à l'engagement de ses bénévoles et au soutien de ses partenaires, elle agit au plus près des besoins des populations vulnérables sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de ses missions de service public et de sa politique de solidarité, la Communauté de communes Creuse Grand Sud reconnaît l'importance des actions menées par les Restos du Cœur et souhaite contribuer à leur mise en œuvre sur son territoire. Convaincue que la coopération entre les acteurs publics et associatifs est essentielle pour renforcer l'efficacité des dispositifs d'aide aux personnes en situation de précarité, la Communauté de communes Creuse Grand Sud s'engage, à travers ce partenariat, à faciliter les actions des Restos du Cœur par une aide logistique.

Le projet de convention formalise les engagements réciproques des parties afin de garantir le bon déroulement de cette collaboration pour renforcer l'impact des actions menées en faveur des bénéficiaires.

Objet de la demande :

Par la présente délibération, il s'agit de préciser le cadre de l'aide apportée par la Communauté de communes aux Restos du Cœur.

Il s'agit d'une aide logistique qui consiste à assurer le transport des denrées sèches depuis les entrepôts d'opportunités des supermarchés d'Aubusson, à raison d'une fois par semaine, le mardi matin, tout au long de l'année (en dehors des périodes de congés de l'agent affecté à cette mission).

Débat :

Stéphane DUCOURTIOUX :

Je voulais juste ajouter qu'il y a également un partenariat avec la Commune d'Aubusson et préciser qu'elle assure le transport des denrées entre la banque alimentaire à Guéret et les restos du cœur à Aubusson. Lorsque l'agent de la Communauté de communes qui effectue les trajets sera en congés c'est la Commune d'Aubusson qui prendra le relais.

Jacques MOUTARDE :

Je voulais savoir quand est-ce que va commencer le service de l'agent de la Communauté de communes.

Valérie BERTIN : Le partenariat commence dès la signature de la convention, donc dès que possible.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER Madame la Présidente à signer la convention** jointe en annexe ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

4. Débat d'orientations budgétaires

Rappel du contexte :

Obligatoire dans les Communes de plus de 3 500 habitants et leurs EPCI, le débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Même s'il n'est plus obligatoire pour Creuse Grand Sud, c'est un outil d'information budgétaire important qui permet à l'assemblée délibérante de débattre des orientations générales du budget en s'appuyant sur les évolutions de la situation financière nationale et spécifique à Creuse Grand Sud, sur la gestion de la dette, les ressources humaines et les priorités du moment.

Objet de la demande :

Il s'agit d'échanger sur les grands déterminants de l'évolution des dépenses et recettes et de la projection budgétaire 2025.

L'ensemble des comptes 2024 ne sont pas arrêtés à ce jour, des modifications peuvent encore avoir lieu à la demande du Service de Gestion Comptable d'Aubusson, sans bouleversement majeur.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) permettant d'engager un débat sur les orientations budgétaires 2025 est joint en annexe.

Denis PRIOURET :

Bonsoir à tous, ce DOB il n'est pas obligatoire mais important.

Avant de commencer et donner la parole à Guillaume SURLEAU, notre DGS, je voulais le remercier du gros travail qu'il vient de faire puisqu'il a rejoint la collectivité depuis peu et je sais qu'il a reçu beaucoup d'informations utiles de Virginie GUENAUT notre ancienne DGS, qui a joué le jeu et qui avait grandement contribué à redresser nos finances et je tiens aussi à la remercier. Guillaume est encore un peu dans son rapport d'étonnement et il a beaucoup travaillé avec ses collaborateurs, je remercie Adrienne TOMMY en particulier et les autres membres de l'équipe, Louis CAUCHY, Rida LAMJAJ et Virginie JOUBERT.

Et si je devais reprendre les propos de la Directrice de la Scène Nationale, je vous dirais : « vous n'êtes pas obligé de tout comprendre mais on va vous demander de bien le ressentir ce budget » !

La dette de Creuse Grand Sud s'atténue largement. Personnellement ce qui me fait plaisir, vous savez dans quel état étaient nos finances, c'est que l'endettement décroît. On est encore bien sûr au-dessus des moyennes nationales mais tout va dans le bon sens et Guillaume va nous présenter tout ça, je vous invite à poser le maximum de questions.

Guillaume SURLEAU :

Merci beaucoup Monsieur le Vice-président.

Bonsoir à toutes et à tous, nouvelle présentation qui va se structurer en 3 temps, on va essayer de trouver un équilibre entre prendre le temps d'expliquer tout ça et en même temps de ne pas faire durer l'exercice trop longtemps pour que ça ne devienne pas trop ennuyeux.

On va prendre le temps de faire le point sur la situation de la collectivité à la fin de l'exercice 2024, situation qu'on peut qualifier de saine mais qui reste fragile.

On prendra le temps si vous le voulez bien de développer un petit peu le contexte dans lequel se prépare le budget 2025 et puis bien évidemment c'est le sens du débat de ce soir, on s'attardera sur les principales caractéristiques du budget primitif 2025 qui vous sera proposé au vote dans quelques semaines.

Guillaume SURLEAU présente le DOB

Valérie BERTIN :

Merci Guillaume pour cette présentation.

Vous l'avez vu, cette situation financière de la Communauté de communes est assez lisse, c'est toujours avec prudence que nous allons investir et en tout cas le budget qui vous est proposé en investissement est toujours prudent et avec mesure.

Je voudrais revenir un petit peu sur ce qui a été dit concernant nos compétences ; même si on peine à exercer nos nombreuses compétences, je voudrais quand même avoir une note positive et dire que les services à la population ont toujours été rendus, que ce soit le service des Ordures Ménagères ou que ce soit les services petite enfance, qui ont continué à accueillir dans de bonnes conditions les enfants, dans les centres de loisirs, avec des séjours, avec de nombreuses activités inter service ; la crèche également a continué à fonctionner avec un grand niveau de service puis également la piscine, qui en dépit de

l'important déficit que doit supporter notre budget, a des horaires d'ouverture, même si ça ne donne pas entière satisfaction au public.

Je tiens aussi à saluer le travail des agents, de la nouvelle Directrice des Services à la Population aussi qui est arrivée en renfort en fin d'année et qui fait tout son possible avec le Directeur pour faire que cette Communauté, avec nous élus, fonctionne au mieux.

C'est aussi l'occasion pour moi de vous remercier parce que c'est un travail qui est collectif, un travail du Bureau mais également du Conseil communautaire, des décisions que nous avons prises. Quand on a été élus en 2020, il ne faut pas oublier la situation dans laquelle on a retrouvé cette collectivité, avec un déficit important et des services qui ont dû apprendre à travailler avec des moyens plus que réduits.

Donc aujourd'hui on ne crie pas victoire mais en tout cas la situation s'est quand même redressée et je pense qu'il faut aussi qu'on se félicite du travail qui a été réalisé tous ensemble même si une fois encore il faut rester particulièrement prudent puisqu'il est difficile aussi, même dans nos budgets communaux, de se projeter et d'avoir un message positif.

Pour autant, on viendra tout à l'heure vers vous sur le débat du FPIC, c'est vrai qu'on a eu les deux premières années de ce mandat la solidarité avec les membres présents au sein de cette assemblée, je vous en remercie et je pense que c'est un débat qu'il faut que l'on ait collectivement pour le futur. Il faut que collectivement on fasse communauté pour de bon et qu'on mène des projets si on veut vraiment que notre collectivité puisse avancer et continuer à travailler pour le territoire et les habitants.

Débat :

Thierry LETELLIER :

Ce qui nous est proposé dans ce débat 2025 me paraît cohérent avec ce qui a été fait ces dernières années, la situation s'est bien améliorée et il faut nous en féliciter et continuer dans cette direction-là.

Et juste pour un petit peu d'humour, il y a quelques années on a été une petite poignée à voter contre la vente du FAM et je pense qu'aujourd'hui on peut se dire, heureusement qu'on n'a pas vendu le foyer puisqu'on voit bien l'importance du loyer dans l'équilibre budgétaire de la Communauté de communes. Le chantier avance très, très lentement à Bourganeuf et je pense qu'on va les garder encore quelques années. Puis aujourd'hui il ne nous coûte pas cher du tout et quand on voit qu'il y a plus de 400 000 € qui rentrent dans le budget sur un excédent de 800 000 € je pense qu'on avait raison.

Denis PRIOURET :

Alors là tu viens de toucher un sujet sensible et je pense que tu te trompes royalement. Parce que certains ont dit « c'est la vache à lait le Foyer » !

Thierry LETELLIER :

Moi je n'ai jamais dit ça.

Denis PRIOURET :

On ne va pas revenir sur les débats, pour l'instant on se satisfait bien sûr de ce loyer. Tôt ou tard il va disparaître mais en même temps on ne remplit pas nos obligations de

propriétaire ; il y a des gros travaux de rénovation et on n'est pas capable de réinvestir pour remettre aux normes et je prétends, vu mon expérience sur ce type de structure, que ce n'est pas le rôle d'une collectivité d'entretenir des bâtiments au bénéfice de personnes handicapées, ça, cela appartient normalement aux Associations qui doivent être propriétaires et qui dépendent de financements soit du Département soit de l'ARS. On a fait une erreur de ne pas le laisser dans les conditions que j'ai proposées, je sais qu'il y a un tas de gens qui sont encore ici et d'autres qui ne sont plus là, qui n'étaient pas d'accord là-dessus mais c'était notre intérêt à long terme, à court terme c'est de toucher ce loyer, à long terme le FAM serait devenu propriétaire et il reprenait l'emprunt parce qu'on a toujours un emprunt à peu près de 100 000 € par an et l'Association gestionnaire qui serait devenue propriétaire c'était elle qui entretenait ces bâtiments. Et à moins d'un revirement que j'espère encore mais d'après mes indicateurs le départ est presque sûr et moi je pense que s'il ne devait pas aller à Bourganeuf sans doute trouverait-il une raison pour quitter Gentioux et restructurer cette prise en charge sur d'autres sites, enfin ça c'est une idée comme ça. Donc je pense que c'est satisfaisant à court terme mais pas à long terme.

Thierry LETELLIER :

Tu es quand même dans le conformisme vu notre situation. Sur le fond je suis plutôt d'accord avec toi, même si je pense que les collectivités territoriales doivent avoir un rôle d'aménagement du territoire et ce foyer il faisait partie de l'aménagement du territoire, il y avait toute une population de parents qui avaient des enfants handicapés et qui ne savaient pas où les mettre entre Eymoutiers et Felletin il n'y avait rien du tout et donc je pense que la Communauté de communes du Plateau de Gentioux avait répondu à un besoin social humain, humaniste même, de s'occuper de personnes handicapées.

Denis PRIOURET :

C'est incontestable. Dans les années 70 les collectivités étaient des facilitateurs c'était la même chose à Felletin et partout ailleurs ce sont les communes qui empruntaient pour réaliser les bâtis et après elles louaient aux Associations Gestionnaires.

Thierry LETELLIER :

Et je pense que sur le long terme, si un jour on arrive à faire le bilan du moment où on a construit ce foyer et au moment où on le revendra et qu'on le mettra à disposition de je ne sais quel autre projet, et bien on verra que même financièrement ça a été positif à la fois pour la Communauté de communes du Plateau de Gentioux et à la fois pour notre Communauté de communes.

Denis PRIOURET :

On a eu plus de recettes que de dépenses effectuées mais on a renégocié les emprunts lors de la crise pour étaler la dette sur une plus longue durée. Donc satisfaction immédiate mais pas à long terme. Bientôt nous n'aurons plus de loyer et il restera la dette de l'emprunt !

Bon je pense qu'il ne faut pas trop s'attarder là-dessus quand même.

Benjamin SIMONS :

Sur le bilan 2024, je vais quand même commencer par les points positifs, j'ai trouvé qu'on pouvait noter le travail qui a été fait par certains partenaires en collaboration avec la Communauté de communes, je pense à la taxe de séjour, qu'on voit figurer notamment si vous regardez la page 24, qui sur le mandat écoulé, a considérablement augmentée et s'est bien renforcée, alors certes c'est lié à l'attractivité du territoire mais c'est aussi dû au

processus de collecte de cette taxe qui commence à représenter maintenant quelque chose.

Par contre dans les moins bonnes nouvelles, je vois que ça répond un peu à la question que j'avais posée à un précédent Conseil communautaire, l'effet attendu de notre politique salariale, le RIFSEEP. Force est de constater que sur 2024 ce nouvel élément qu'on a évoqué de mémoire en 2023, en tout cas il y a eu un premier exercice sur 2024 qui n'a pas changé la grosse problématique d'absentéisme qu'on a pu enregistrer encore sur l'année 2024 ; ça n'a pas vraiment bougé.

Valérie BERTIN :

Ce sont des arrêts maladie longs.

Benjamin SIMONS :

En tout cas je suis toujours preneur pour un bilan sur l'évolution de ces absentéismes et les conséquences que l'on pourrait tirer de ce changement.

Quand on nous a présenté le RIFSEEP, l'idée était d'améliorer les conditions d'exercices des agents, des équipes au sein de la Communauté de communes et un des objectifs qui nous a été présenté à ce moment-là c'était aussi de faire baisser le taux d'absentéisme. Et effectivement du coup ça permettait d'avoir un an d'exercice et de voir un petit peu quel était le bilan en un an.

Denis PRIOURET :

Ce n'est pas un motif de satisfaction. La stimulation financière n'est pas suffisante et on peut s'interroger effectivement, on n'est pas toujours fiers de cette situation, il faut renvoyer tout ça au climat social, hélas on ne maîtrise pas tout mais le constat est qu'il y a beaucoup trop d'arrêts pour différentes raisons bien sûr.

Benjamin SIMONS :

Sur les autres points qui m'interrogent un peu, il y en a deux.

Concernant l'IFER, de mémoire ce n'est pas perçu justement sur les activités de productions d'énergies, quelque chose comme ça ? Et je ne vois pas d'évolution chaque année, si je reprends le tableau qui nous a été fourni. On a quand même un énorme équipement de 22 hectares ou 20 hectares qui s'est raccordé récemment sur le poste source d'Aubusson qui devrait quand même sensiblement augmenter les ressources au niveau de l'IFER et je n'ai pas l'impression en lisant ce document.

Puis sur les annexes p44, on voit aussi, ça c'est peut-être plus facile à expliquer pour les services, une très nette baisse des produits des services et du domaine, ça a été évoqué rapidement dans la présentation, je vois qu'en 2023 on était à 800 201.36 € de produits des services et du domaine et qu'on est descendu à 528 877.75 € en 2024, comment on explique cette grosse marche ?

Guillaume SURLEAU :

C'est Evolis qui perçoit les recettes de collectes.

Benjamin SIMONS :

Ensuite, j'ai une série de questions sur le budget prévisionnel 2025, alors déjà c'est plus une question de forme, je vois page 18 un tableau sur les fluides et sur les coûts de carburants on a un petit « a » !?

Philippe COLLIN :

Je l'ai vu aussi mais j'ai calculé et on est à 99 500 € sur la budgétisation du carburant en 2025. Par déduction, par soustraction, on obtient 99 500 €.

Benjamin SIMONS :

Moi je n'ai pas fait la soustraction.

Dans les mêmes questions, j'en ai une concernant l'évaluation des coûts de gestion des gîtes récupérés par l'ONF, il a bien fallu j'imagine s'accorder sur un chiffre puisque l'ONF à ma connaissance a été incapable de nous fournir une sorte de budget analytique qu'ils auraient pu dresser sur l'exploitation de ces gîtes et du coup comment on sait, comment on envisage à l'heure actuelle d'estimer ces coûts. Autant on connaît à peu près les recettes autant on ne connaît pas les charges.

Guillaume SURLEAU :

Les charges on les a estimées en cumulant la charge d'emprunt qui est connue, une estimation concernant le coût des fluides et des assurances, les assurances on les a déclarées et concernant les frais d'entretien de gestion on s'est basé sur ce que nous a dit le prestataire actuel qui fait l'entretien, on s'est rapproché de lui, c'est avec lui qu'on continue de travailler et il nous a dit combien il avait facturé à l'ONF l'année dernière. Avec son accord évidemment, on a poursuivi les mêmes conditions financières sur ce début d'année 2025 donc ça nous fait cette estimation d'environ 10 000 € de charges sur cette année et on espère que tout mis bout à bout on arrive à une opération à peu près blanche sur cette année 2025. Donc on aura adopté en recette la perception de la fréquentation, on aura une part de la compensation versée par l'ONF sur la résiliation anticipée de la convention d'exploitation et puis de l'autre côté en charge, on a la poursuite de l'emprunt, on a la commission versée à l'Office de Tourisme, les frais de gestion de l'équipement, d'entretien, de ménage, des espaces verts. L'un dans l'autre on pense que tout ça devrait s'équilibrer. Ça sera à vérifier au cours de l'année évidemment.

Benjamin SIMONS :

Dans les autres points, il y a deux points qui appellent un débat plus long, concernant le FPIC et puis le pacte financier fiscal.

Alors j'ai vu qu'il était prévu dans les pistes pour le prochain budget, un prestataire extérieur pour animer ce débat ; parce que je n'ai pas eu l'impression qu'on ait vraiment, réellement, essayé en interne de débattre entre nous de ce pacte financier fiscal entre les collectivités. Alors peut être que j'ai loupé des épisodes mais effectivement est-il nécessaire de tout de suite mobiliser encore une fois un cabinet pour nous accompagner sur ces questions-là ou est-ce qu'effectivement on pourrait déjà voir à débattre entre nous s'il y a des terrains d'entente et de voir s'il y a vraiment besoin d'une animation extérieure là-dessus.

Et puis une question plus légère, je note page 30 qu'il y a 70 000 € d'investissement prévus pour le service des Ordures Ménagères, on parle essentiellement de bacs ou il y a d'autres investissements qui sont prévus ?

Guillaume SURLEAU :

Oui des bacs et des éléments de sécurisation pour les déchetteries.

Benjamin SIMONS :

Alors page 31, il y aurait une possibilité de dépense d'investissement à hauteur de 384 000 €, ça veut dire qu'il y aurait un fond d'investissement qui se dégagerait à cette hauteur là ; j'aurais des suggestions, je pense que le Président de l'Office de Tourisme ne va pas me contredire mais il y aurait des urgences sur certains bâtiments mis à disposition par la Communauté de communes ; la Maison du Tapissier présente quelques faiblesses assez évidentes de structure, je me dis que c'est peut-être une chose à envisager car en terme d'urgence on est quand même pas mal, ça avance quand même vers un caractère d'urgence sur ce bâtiment.

Je ne vais pas monopoliser la parole mais par la suite j'aurai aussi une question sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, on pourra en débattre sur le point suivant.

Philippe COLLIN :

C'est juste un petit mot, avoir recours à un expert en assurances pour réaliser le diagnostic des désordres qu'il peut y avoir sur la piscine, je m'étonne qu'il puisse y avoir des désordres puisque c'est dans cette même salle qu'il y a quelques années on a voté un emprunt sur 40 ans et ce qu'il m'a été dit à l'époque, puisque j'ai voté contre, c'était, « c'est un bâtiment moderne qui est fait pour durer » donc je ne pensais pas qu'un bâtiment après juste quelques années d'utilisation pourrait déjà avoir des désordres qui nécessitent un expert et je pense qu'on aurait même dû le lancer avant parce qu'on va être sacrément étonné sur les désordres qu'il peut y avoir sur ce bâtiment moderne et qui est fait pour durer au-delà du temps que nos petits-enfants puissent payer l'emprunt.

Denis PRIOURET :

Sur la piscine, voilà ce que j'ai envie de partager avec vous pour faire rebondir les futurs commentaires. C'est très certainement mon dernier budget. Sur la piscine, outil formidable, indispensable pour le territoire, il nous reste à charge environ 700 000 € par an, pour moi ce n'est pas un déficit, c'est le prix à payer. Au bout de 10 ans effectivement l'outil demande des travaux de rénovation, d'entretien, de réhabilitation. Je dis bien que c'est un outil indispensable, bravo à ceux qui l'ont porté. On juge souvent de l'intérêt d'un bâtiment, sur le bassin de vie de la population qui est censée être attirée par cette construction structurante. Je ne comprends pas pourquoi ça n'a pas été porté par au moins deux EPCI ; je pense à la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, les gens de Bellegarde en Marche, de Champagnat, de Mérinchal ou autre qui viennent à la piscine. Et certainement qu'à cette époque-là la situation politique ne le permettait pas, je ne sais pas si un jour ça ne sera pas rattrapable mais cet instrument coûteux, s'il avait été porté par au moins deux EPCI vous vous rendez compte que ça aurait réduit largement notre charge. Bon maintenant c'est parti je suppose qu'il y a des études pour l'économie d'énergie.

Autre chose que je répète souvent mais je ne suis pas toujours entendu, on va parler bientôt des Ordures Ménagères, on sait que c'est un défi pour l'avenir, ce n'est pas satisfaisant, je pense, les conditions dans lesquelles on remplit cette mission ; sans arrêt nos vieux véhicules nous coûtent très cher en réparation, il n'y a pas moyen de les changer, les personnels souffrent aussi, sont souvent en congés, le quai à la déchetterie n'est pas satisfaisant. Moi je dis qu'un jour, et là je ne suis pas populaire quand je dis ça, il faudra peut-être envisager la prestation extérieure, je pense que même si le coût sera plus élevé ça vaudrait le coup de faire une étude. Je pense qu'il faut donner ça à des professionnels. Il y aura sûrement bien sûr l'augmentation de la TEOM mais partout ailleurs ça se fait et peut-être aussi se grouper avec un autre EPCI, Creuse Sud Ouest par exemple.

Après, un des constats que je fais, ça a été évoqué, on a beaucoup trop de bâtiments dont on a la charge d'entretien des bâtiments qui ne nous appartiennent pas, je ne vais pas tous les citer mais dans l'avenir c'est un poids qui va perdurer.

Ensuite, le FPIC, pour moi, on parlait de la nécessité d'entraide, de bloc communal, je pense que le FPIC il serait temps de tout laisser à la Communauté de communes. Je pense même que c'est une urgence. Si vous regardez les textes, la répartition non obligatoire dans les communes qui était généreuse et aussi peut être un fait politique, ça ne tient plus la route. Je sais que quelques communes vont ruer dans les brancards mais tôt ou tard il va falloir y arriver, ça ferait je crois 200 000 € de plus de recette immédiate pour Creuse Grand Sud. Donc voilà tout ça est fait pour vous faire réagir !

Didier TERNAT :

Moi je voudrais rebondir sur ce que Denis PRIORET vient de dire sur les Ordures Ménagères. Effectivement vous savez qu'on travaille, il y a des études qui ont été faites, à l'heure actuelle on a perdu un petit peu de temps parce qu'on a travaillé à deux intercommunalités et un SIVOM et ce n'est pas toujours simple. Aujourd'hui ce qui serait bien c'est plutôt d'aller voir du côté de professionnels qui sont là depuis quelques années et qui ont montré quand même des résultats. Donc moi je pense que le travail qu'on doit continuer à faire c'est d'essayer de voir avec Evolis, rentrer en contact avec eux, au cœur du sujet parce qu'il me semble que c'est eux qui sont à même de pouvoir nous apporter des solutions parce que autrement monter un syndicat on va encore perdre du temps, on a déjà perdu du temps parce qu'il y a déjà quelques années qu'on travaille dessus et qu'on n'arrive pas à avancer et là je pense que c'est le moment de le faire. Je le dis déjà depuis quelques années. Malheureusement on arrive en fin de mandat donc ce n'est peut-être pas une bonne position mais bon je crois qu'à un moment il ne faut pas regarder chacun de son petit côté ou une histoire politique ou quoi que ce soit, il faut avancer et si vous ne voulez pas qu'on aille dans le mur et ça arrivera même très vite, je pense qu'il y a des décisions importantes à prendre. Si vous voulez que nos ordures ménagères soient ramassées on a intérêt d'aller au plus vite sur un organisme qui sait faire et qui a fait ses preuves.

Valérie BERTIN :

C'est surtout la quantité des déchets qui est à revoir, on en parle régulièrement et à ce niveau-là on a encore un gros travail à faire puisqu'il faut réduire les tonnages et on constate au quotidien que malheureusement le tri n'est pas encore suffisamment fait on doit arriver à 135 kg en 2030 et on est à 200 kg donc on a un petit peu baissé mais pas suffisamment et pas assez vite, c'est surtout ça la question aussi. On échange régulièrement avec les deux villes principales, avec les autres communes, on voit bien que ce n'est pas satisfaisant.

Philippe COLLIN :

Sur le sujet, on a été en réunion la semaine dernière à Evolis, on a augmenté nettement tout ce qui est recyclage, le problème c'est que Evolis est à 7 000 tonnes de rejet en centre de tri, pourquoi ? parce qu'on ne fait pas passer le message. C'est-à-dire que deux produits l'un dans l'autre c'est du rejet donc c'est facturé deux fois donc on est déjà très mauvais sur le sujet parce qu'on compacte nos recyclables. Quand Didier dit on ne sait pas faire, non je ne suis pas d'accord, on sait faire ! Tout ce qu'il y a eu c'est qu'on a eu des conditions financières qui ont fait qu'on n'a pas renouvelé le matériel, c'est là qu'a commencé la « merde ». Quand tu ne peux pas réaliser de bonnes collectes et que tu ne peux pas faire travailler tes gars dans de bonnes conditions tu détériores le service. Donc notre crise

financière a entraîné une dégradation du service malgré la qualité et tout le cœur à l'ouvrage qu'ils ont mis. C'est le premier service qui a « morflé » ! Est-ce qu'on a baissé drastiquement la petite enfance ? non ! Par contre les ordures ménagères ils ont « morflé ». On a tourné avec des containers « pétés », on a tourné avec des camions qui étaient en vrac donc on a dégradé ce service beaucoup plus que les autres. Il n'y a pas eu tant de réduction des déchets, après que la ressourcerie nous ait fait de l'information quand on a rallié les deux Communautés de communes, qu'est-ce qu'il y a eu derrière ? rien, nada ! Pourquoi ? Il n'y avait plus de pognon. Donc là on peut bien parler d'un plan de réduction des déchets, s'il est fait comme il faut, je pense qu'on peut réduire le tonnage ; est-ce qu'on arrivera à 135 kg je ne sais pas mais il ne faut pas dire que c'est perdu d'avance. Pourquoi des gens sauraient mieux traiter une régie que nous on sait faire, non je ne suis pas d'accord ! Par contre se marier à plusieurs oui, à plusieurs on peut être plus fort, quand c'est fait dans de bonnes conditions. Par contre donner le bébé à une entreprise et dire les prestations de services on va vous monter la TEOM mais vous n'êtes pas capable de monter une TEOM. Pour changer le matériel « il faut avoir des couilles », donc on peut voter cette augmentation pour changer notre matériel et travailler dans de bonnes conditions mais se dégager d'un problème ce n'est pas le résoudre c'est le reporter à quelqu'un d'autre et ce quelqu'un d'autre il va avoir moins de cas de conscience, il va vous augmenter la TEOM, il va trouver les moyens de fonctionner, il va faire fonctionner le service c'est tout. On a des solutions mais « il faut avoir les couilles » de les prendre.

Denis PRIOURET :

Ce sont des options qu'on vous propose. Il y a plusieurs régions où ça se fait. C'est une option presque politique ou idéologique, un prestataire extérieur qui est professionnel.

Philippe COLLIN :

On peut être aussi professionnel qu'un prestataire extérieur.

Denis PRIOURET :

Je ne suis pas sûr.

Philippe COLLIN :

Moi je suis pour de la régie mais avec un fonctionnement rationalisé et efficace. On est aussi bon qu'une entreprise et on n'a pas d'actionnaire à rétribuer ; c'est mon point de vue.

Denis PRIOURET :

Ton point de vue est louable et si ça pouvait marcher comme ça les problèmes ne seraient pas là.

Philippe COLLIN :

Plutôt que de rejeter les problèmes, il faut les résoudre, déjà ouvrir les yeux et les voir et on en a plein dans ce service c'est certain parce qu'il pèche d'avoir été le premier service à avoir baissé les coûts.

Denis PRIOURET :

Il n'y a pas si longtemps quand j'ai commencé à fréquenter cette salle et que je n'étais pas Vice-président, j'entendais que le budget Ordures Ménagères était excédentaire, certains auraient voulu un budget annexe.

Philippe COLLIN :

Oui ça arrangeait tout le monde.

On reproche à ce service de coûter mais la TGAP a augmenté et elle ne va faire que continuer d'augmenter de toute façon.

Denis PRIOURET :

Oui tout à fait.

Benjamin SIMONS :

Si je vous rappelle la dernière fois qu'on a eu aussi des bilans, on est bien sur la compétence qui coûte le plus cher à la Communauté de communes, on était à 38% de mémoire, de dépenses. Sur notre joli camembert par compétence, vous voyez bien la part des ordures ménagères. La dernière fois qu'on a augmenté cette Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères c'était il y a deux ans et ça avait été assez bien préparé encore une fois par la Directrice Générale des Services de l'époque, qui nous avait dit, pour équilibrer le service par rapport au coût il fallait augmenter de 11% et après les débats qu'on avait eus, on avait augmenté de 3%, depuis on n'a pas ré-augmenté. Alors bien sûr j'entends bien le contexte fiscal, les bases augmentent chaque année et on l'entend bien dans toutes nos communes mais par contre le constat il est là. En 2029 on doit être à 135 kg d'OMR par habitant, on a étendu nos consignes de tri, c'est bien on a descendu de 15 kg par habitant par an, on a des refus de tri qui sont plutôt corrects si on compare à Evolis.

Alors j'ai préparé une note pour les questions diverses sur le syndicat d'Evolis à ce titre, sur le futur incinérateur. Le fait est qu'on est « aux fraises ». Pour atteindre d'ici 2029 135 kg il va falloir que ce soit assez radical. Je ne suis pas un partisan du matraquage fiscal là-dessus par contre ce n'est pas la même chose d'augmenter progressivement la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères exercice après exercice ou de se rendre compte dans 3 ou 4 ans qu'il faut augmenter de 14 % la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et je l'ai déjà dit dans un précédent conseil communautaire, je ne considère pas que c'est soit la pédagogie soit la fiscalité mais que les deux fonctionnent ensemble ; d'ailleurs curieusement, quand la pression fiscale devient plus forte les gens ont peut-être plus d'intérêt à se pencher sur tel ou tel sujet, c'est assez classique malheureusement.

Après j'espère que vous avez regardé, pareil j'ai épluché le document dont on va débattre tout à l'heure, c'est assez instructif, je vous invite à regarder la page 32 sur ce qu'on trouve dans 215 kg d'une poubelle sur le territoire, il n'y a pas que Creuse Grand Sud dans le lot mais c'est pas mal ; c'est-à-dire que sur 215 kg des vrais déchets qui vont à l'incinérateur, il y en a 58, le reste ne devrait pas arriver dans cette poubelle.

Donc je pense que le temps de la pédagogie, enfin je veux dire je pense que les élus sont peut-être un peu plus sensibilisés sur le tri que peut l'être le concitoyen lambda mais la question du tri ça fait combien d'année, encore une fois, est-ce qu'il nous faut attendre 35 ans pour se dire bon là c'est bon on a fait assez de pédagogie, ça fait 35 ans et faisons quelque chose, enfin à un moment donné... Alors il y a un autre point assez intéressant c'est que nos voisins qui sont quand même dans des situations assez proches, je pense à Creuse Sud Ouest, qui ont mis en place une tarification spéciale notamment pour les professionnels et en regardant notre jolie carte on se rend compte qu'on est, on ne sait pas trop pourquoi, une des seules collectivités à ne pas avoir de tarification spécifique sur les professionnels et visiblement vu les résultats, curieusement les professionnels ne se sentent pas concernés par ces questions de gestion des déchets. Je vais appuyer quand même ce qu'a dit Philippe COLLIN, effectivement je suis tout à fait favorable à ce qu'on

augmente cette Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et qu'on travaille à l'établissement du texte spécifique sur les professionnels, sur le territoire de Creuse Grand Sud.

Didier TERNAT :

Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Philippe COLLIN, je n'ai pas dit qu'on n'était pas compétent.

Philippe COLLIN :

Non tu as dit, il faut laisser faire les gens qui savent faire.

Didier TERNAT :

C'est-à-dire qu'aujourd'hui nous n'avons pas les moyens. On a ce débat depuis déjà très longtemps sur la table, on revient sur tout ce qu'on a mis en place, on ne baisse pas, c'est un gros problème, les gens n'arrivent pas à faire le tri correctement. Mais il y a des choses qui se mettent en place, on ne peut pas dire qu'on ne fait rien, on fait des choses, mais si les gens ne veulent pas trier, en tout cas ils le font très mal. Alors si on doit aller devant les gens et leur dire « non ce n'est pas comme ça qu'il faut faire » on n'a pas les moyens de le faire ça.

Philippe COLLIN :

Un plan local de réduction des déchets ça se travaille, ça se communique, comme ça avait été fait au moment du rapprochement des deux Communautés de communes. Si on prend un prestataire il va prendre les moyens de le faire. De toute façon le prestataire c'est nous qui allons le payer ce n'est pas lui qui va augmenter la taxe, il va nous dire « augmentez votre taxe à tel pourcentage pour me donner les moyens de réaliser la prestation que vous me demandez ». Donc prendre quelqu'un pour faire ce que l'on peut faire ça ne sert à rien. Balancer son problème à quelqu'un ça ne sert à rien ; un problème quand tu l'as, tu l'analyses, tu le résous et la seule façon de résoudre notre problème c'est d'augmenter cette taxe pour que ça nous donne les moyens de travailler correctement.

Didier TERNAT :

Après c'est ta vision.

Philippe COLLIN :

Je parle que pour moi.

Didier TERNAT :

Pour moi à l'heure actuelle, on n'est incapable de pouvoir tenir pour aller à l'incinérateur en 2029, ce n'est pas possible. Et puis là on va payer doublement.

Philippe COLLIN :

On a 4 ans pour travailler à partir d'aujourd'hui.

Didier TERNAT :

Je voudrais juste faire un petit rappel, l'année dernière Thierry LETELLIER avait fait une petite remarque sur ce camembert qui était important au niveau des déchets et effectivement oui c'est énorme, mais voilà, aujourd'hui c'est la réalité. Et si demain on n'a plus ce fardeau, parce qu'on peut dire que c'est un fardeau, on n'a pas les moyens, on n'arrive pas à changer les camions ou alors c'est des occasions, on a le personnel qui

travaille en souffrance en permanence et encore moi je trouve que le service est quand même pas mal rendu. Je signale qu'on peut toujours tout critiquer de toute façon c'est la facilité. Je trouve que le service, le personnel, fait tout ce qu'il peut pour essayer de rendre service à une population, même les ripeurs qui doivent travailler ils sont toujours là qu'il pleuve, qu'il neige, ils sont là.

Denis PRIOURET :

La population est d'ailleurs globalement satisfaite.

Philippe COLLIN :

On n'a pas dit le contraire ! C'est simplement qu'on ne leur donne pas les moyens de travailler correctement. Et ce n'est pas eux qui peuvent prendre la décision, c'est les élus.

Didier TERNAT :

Philippe, tu n'as pas été aux manettes à un moment ?

Philippe COLLIN :

Si et j'ai tout fait pour que ce soit un budget annexe.

Didier TERNAT :

Et tu n'as pas pris de décisions ?

Philippe COLLIN :

Et non, parce que je n'ai pas eu le pouvoir de le faire. Je pense que je vous l'ai assez dit pendant qu'on était en conseil.

Stéphane DUCOURTIOUX :

J'ai l'impression que d'année en année on refait le même débat. On a des leviers d'action pour aller chercher des fonds, notamment le FPIC 200 000 € voilà, on pourrait faire beaucoup de choses, il y a la neutralisation des attributions de compensation négatives 50 000 €, enfin je ne vais pas faire l'article chaque année mais ce qui m'agace en fait c'est que d'année en année on a exactement le même débat. A un moment vous avez dit « il faut avoir des couilles » excusez-moi de le reprendre mais oui à un moment donné, on a 250 000 € de FPIC et d'attributions de compensation négative je trouve que c'est profondément injuste, voilà on a 250 000 € annuellement, ça fait 8 ans que je suis élu, 250 000 € x8 on aurait récupéré beaucoup d'argent. Quelque part ça me saoule de refaire d'année en année les mêmes débats alors qu'il suffit de se mettre d'accord. Je crois que Guillaume vous l'avez dit, Denis aussi, je pense qu'il faut se poser les bonnes questions ; il faut qu'on apprenne, nous, nos communes, à bâtir nos budgets sans le FPIC puis qu'on le donne entièrement à notre EPCI et là on aura quelques moyens financiers sous la main, il n'y a pas d'autre solution. Alors effectivement on peut augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères mais ça va être difficile à accepter par les habitants de la Communauté de communes, sans qu'on donne l'exemple. C'est à nous de montrer de la solidarité et une prise de conscience qu'il faut qu'on travaille main dans la main et que chaque commune se dise, oui notre Communauté de communes exerce les principales compétences, il faut se donner les moyens de les financer.

Thierry LETELLIER :

Je vais rien rajouter sur le FPIC, vous connaissez ma position.

Juste un témoignage sur le privé et le public, Monsieur COLLIN l'a très bien résumé, je pense qu'au niveau des compétences il n'y a pas de différence, c'est juste des actionnaires rémunérés et pour éclairer, un témoignage ; Du temps du Plateau de Gentioux on n'était que 7 communes, on n'avait pas acheté de camion poubelle et on n'avait pas le personnel et aujourd'hui ce que je constate, c'est que depuis qu'on a fusionné, le service est bien mieux rendu en régie par Creuse Grand Sud qu'à l'époque par le prestataire que l'on payait très cher. Effectivement le personnel qui travaille dans de mauvaises conditions avec du matériel « pourri » mais ce n'est pas une question de compétences c'est une question de moyens et si effectivement comme vous l'avez dit très bien tous les deux, si on met les moyens à un moment et si on réfléchit, je pense qu'il faut vraiment différencier le problème de la production de déchets et son ramassage ; il y a de la pédagogie à faire encore et puis ce que l'on a abandonné ces dernières années ; pourquoi il y a des endroits en France et en Europe où on collecte si peu d'ordures ménagères par rapport à nous ? C'est parce qu'il y a eu travail de terrain, de formation des gens, des consommateurs et des producteurs d'emballage sur ces problèmes-là.

Mais après nous sur le ramassage des ordures ménagères, évidemment qu'on peut le faire en régie mais en se donnant les moyens financiers.

Valérie BERTIN :

Effectivement le service est rendu on est tous d'accord pour le dire. On voit aussi qu'au quotidien ce n'est pas toujours simple par rapport au matériel qui est vétuste et qui a besoin d'être remplacé. Donc c'est vrai qu'effectivement comme le souligne Benjamin, je pense qu'il faut aussi qu'on se mette d'accord ce soir puisqu'on va avoir à voter le budget le 10 avril concernant l'augmentation des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Est-ce qu'on travaille dans ce sens ou pas. On nous proposait de bâtir le budget sans augmentation des taux, est-ce que ce soir l'ensemble du conseil communautaire est d'accord pour qu'on travaille à une augmentation des taux pour qu'on puisse bâtir le budget dans ce sens ? Je pense que c'est important pour nous que ce ne soit pas au moment du vote du budget et des taxes pour qu'on puisse faire des simulations.

Concernant le FPIC, c'est la même chose. Effectivement on l'a déjà dit, pendant deux ans en début de mandat, on a eu la solidarité des communes, ce soir je pense qu'il faut également qu'on reparle de ce sujet et voir ce qu'il est possible de faire dans vos collectivités. Je sais que certaines ont été fragilisées et se sont redressées mais c'est aussi une histoire de confiance en l'intercommunalité, de volonté de travailler ensemble, parce que le FPIC il existe parce qu'il y a l'intercommunalité, c'est une dotation en fait à reverser et que vous n'auriez pas s'il n'y avait pas de Communautés de communes. Voilà, c'est aussi ce qu'il faut entendre.

Jean-Luc LEGER :

Nous avons achevé le plan de redressement de 6 ans négocié avec la Chambre régionale des comptes après la découverte du déficit en 2016.

Pour autant, les marges de manœuvre restent étroites d'où une capacité d'investissement qui demeure réduite et encore, nous percevons le loyer du FAM de Gentioux comme l'ont rappelé Denis et Guillaume.

Cette faible marge de manœuvre n'est pas étonnante. Notre Communauté de Communes a un problème de fond depuis sa création en 2014. La Chambre Régionale des Comptes l'avait très bien analysé dans son rapport qui avait suivi le scandale financier de 2016. Elle indiquait alors que Creuse Grand Sud souffrait notamment :

- d'une addition des compétences de l'ancienne Communauté de communes du Plateau et de celle d'AUBUSSON-FELLETIN, par exemple l'enfance d'un côté et la voirie de l'autre ;
- d'une addition des emprunts au point d'être monté jusqu'à 36 années en capacité de désendettement ;
- d'un mauvais calcul des charges transférées des communes vers la Communauté de communes.

Du coup, d'entrée la Communauté de communes a été une machine à déficit. Rappelons que si une première ligne de trésorerie frauduleuse avait été souscrite en 2015, au bout d'une seule année d'existence de Creuse Grand Sud, c'était pour masquer un déficit de 2 millions qui est devenu un déficit de 4 millions au printemps 2016 avec une deuxième ligne frauduleuse. Les faux en écriture avaient pour but de cacher la misère en quelque sorte.

Depuis, 2016, le mandat précédent a été largement consacré à la résorption du déficit (de 4 millions en 2016 à environ 1,3 million en 2020 de mémoire).

Le mandat qui s'achève aura poursuivi le travail et permis de retrouver une petite capacité d'investissement depuis la fin du plan de redressement et la résorption totale du déficit.

Peut-être que le prochain mandat sera celui d'une remise à plat d'autant plus nécessaire qu'il n'y aura plus la manne du Foyer de Gentioux à partir sans doute de 2029 et que les dotations de l'Etat sont appelées à baisser.

Cela passera peut-être par une CLECT, mais cela ne marchera pas si les petites communes se braquent notamment sur les attributions de compensation négatives et les grosses communes sur les charges de centralité.

Cela ne peut fonctionner que s'il existe un esprit communautaire. Mais celui-ci ne peut reposer que sur un consensus sur les compétences (et par un pacte financier et fiscal).

Et comme ailleurs, les communes voudront bien abonder le budget de la Communauté de communes (en laissant par exemple l'entièreté du FPIC), que celle-ci peut exercer pleinement les compétences transférées. Quitte à réduire la voilure si l'Etat ne transfère pas encore d'autorité d'autres compétences.

Pour terminer sur une note positive je dirais que de l'eau a coulé sous le pont de Sénoueix. L'apaisement peut permettre de réfléchir à la Communauté de communes qu'on voudrait et parler plus de développement économique que d'ordures ménagères.

Mais je suis optimiste, nous sommes à la croisée des chemins et nous y arriverons.

Alain DETOLLE :

Sur les ordures ménagères je constate en tant que citoyen, habitant à Faux la Montagne, un déficit d'information qui reste quand même fort de la part des habitants qui ne comprennent pas forcément comment tout ça fonctionne ; je regrette qu'on n'ait pas mis en place et peut être que ça peut se faire, des panneaux d'information systématiquement un peu partout sur les poubelles ; il faudrait voir comment c'est possible mais je vous assure qu'il y a beaucoup de gens qui sont désorientés, qui ne savent pas quoi mettre dans quoi, ça reste quand même quelque chose de pas évident. Même moi quand je suis devant

les poubelles, je ne sais pas si je peux mettre des cartons ou ne pas les mettre, si je peux mettre des cagettes en bois, enfin des choses comme ça. Je vous dis mon sentiment, mon impression et je vous dis ce que je vois par rapport aux habitants. Donc je pense qu'il y a un travail de communication beaucoup plus important à faire que ce qui a été fait jusqu'à présent.

Plus globalement, je suis assez sensible à l'idée qu'on est en train de changer de paradigme sur la manière de fonctionner entre communes et avec la Communauté de communes forcé par les événements, par l'aspect girouette de l'Etat sur des tas de projets et puis cette volonté quand même d'étouffer un certain nombre d'initiatives locales qu'on peut ressentir de la part de l'Etat. Il me semble quand même par rapport à tout ça qu'il y a déjà eu de bons réflexes qui sont apparus à certains moments dans notre manière de fonctionner mais qu'il faut quand même en effet aller plus loin sur l'inventivité qu'on peut mettre en œuvre pour mieux fonctionner ensemble, pour mieux s'aider les uns les autres sur un certain nombre de dossiers qu'on peut avoir à gérer en commun, ça demande qu'on réfléchisse et ça demande peut-être qu'on ait un accompagnement sur le sujet mais il faut qu'on se mette par rapport à l'ensemble des dossiers sur lesquels il y a des problèmes, à trouver des solutions plus collectives, parce que là aussi il y a des sources d'économie, parce que si l'on se met à réfléchir ensemble sur un certain nombre de dossiers et bien il y a des solutions qui peuvent émerger, innovantes, par rapport à nos pratiques actuelles. C'est vrai qu'il ne faudrait pas se priver de cette capacité d'innovation qu'on a ensemble parce que chacun a ses expériences locales et que c'est intéressant de les partager ; on a des petits éléments qu'on essaye de faire entre nos communes proches, on voit bien que ça amène quand même un surplus de dynamisme sur l'ensemble de la collectivité ; je pense que ça doit pouvoir se faire sur l'ensemble du territoire, qu'on a malheureusement tendance à juger négativement. Je rappelle toujours ce que je dis, quand on est en train de dire qu'on perd de la population sur la Communauté de communes Creuse Grand Sud c'est faux, on ne perd pas de population, quand on regarde la courbe de la population globale la diminution est en décroissance et quand on regarde le solde migratoire, on a des soldes migratoires qui font envie à d'autres régions donc ça veut dire qu'on a des éléments positifs qu'on ne ressent peut-être pas encore mais sur lesquels on peut aussi s'appuyer pour construire une dynamique qui puisse permettre de résoudre un certain nombre de problèmes qu'on a à l'heure actuelle.

Benjamin SIMONS :

Je vais faire des propositions concrètes.

Je reviens quand même sur le point concernant le fait que les gens ne sachent pas, j'ai trouvé très intéressant encore une fois la délibération qu'on va avoir à prendre sur le point suivant. Vous pouvez regarder les graphiques page 35, quand on interroge les gens sur leur nécessité, sur leur besoin d'accompagnement sur les gestes de tri ; vous avez 60% qui répondent qu'ils n'ont pas besoin d'accompagnement sur les gestes de tri, vous avez 40% qui disent qu'ils veulent bien un accompagnement.

Je vous propose l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Déchets Ménagers de 6% pour compenser le fait qu'on ne l'a pas augmenté les années précédentes, donc 6% pour rattraper le fait qu'elle soit restée à 3% pendant quelques années, jusqu'à atteindre les 11% de fonctionnement, c'est ma première proposition.

Ensuite, concernant le FPIC, je ne suis pas sûr qu'on arrive à une révolution qui fait qu'on obtienne un réversement de l'ensemble des communes, vous connaissez ma position la dessus, je me dis que peut-être contrairement aux autres années, on pourrait avoir un montant de contribution libre, c'est-à-dire, je propose aux services de la Communauté de

communes d'interroger chacune des 26 communes pour savoir si elles peuvent reverser tout ou partie de leur FPIC pour obtenir un montant, alors évidemment ça crée des tensions inutiles, l'idéal serait de reverser l'intégralité. Je vais proposer au conseil municipal un vote du budget sans le FPIC comme chaque année depuis le début de ce mandat.

Et puis je rejoins Jean-Luc LEGER concernant cette CLECT qui paraît quand même être quelque chose d'assez important, je ne mesure pas le poids et l'organisation de quelque chose comme ça en 2025 mais on devrait réussir à organiser une CLECT en 2025, sinon ça veut dire qu'on remet ce sujet-là sur le mandat suivant, c'est un peu dommage, dans le sens où on a travaillé ensemble, on se connaît un peu les uns les autres maintenant et qu'on va devoir rebattre les cartes avant de pouvoir proposer une prochaine CLECT sur un début de mandat suivant, en tout cas je serais intéressé pour ce sujet-là.

Puis je rajouterais dans les bonnes volontés, qu'il serait peut-être intéressant sur 2025 de revoir cette emprise de la voirie intercommunale. S'il pouvait y avoir une réduction sensible mais très nette du linéaire de la voirie intercommunale, ça pourrait être un des grands travaux qu'on pourrait imaginer sur cet exercice 2025.

Philippe COLLIN :

Juste un dernier petit mot. Benjamin dit 6%, on serait bien en dessous de ce qu'il aurait fallu augmenter puisque je vous rappelle que la TGAP depuis les dix dernières années ce n'est pas 6% qu'elle a pris. Cette TGAP qui est perçue par l'Etat, par les services de l'ADEME, qui royalement nous redonne un peu d'argent pour mettre en place des plans de réduction des déchets, donc elle finance ces plans de réduction des déchets, qui nous impose justement cette réduction ; donc en fait elle nous redonne un peu de cet argent qu'elle nous oblige à donner et qui a fait exploser les prix du traitement des ordures ménagères durant ces années ; merci l'Etat d'avoir mis en place ce système, il est génial ; ça nous impose à quémander de l'argent à ceux qui nous le prennent.

Valérie BERTIN :

Merci pour ces interventions.

Laurence CHEVREUX :

Puisqu'il faut que quelqu'un se jette à l'eau pour le FPIC n'est-ce pas ; c'est une réalité de terrain pour un certain nombre d'entre nous, moi tout comme la Communauté de communes, lorsque nous sommes arrivés en 2020 nous avions un gros déficit que nous avons réussi, au prix de certaines restrictions, je n'ai que deux adjoints, à trouver un certain équilibre. Nous avons fait l'effort de redonner, effectivement, une partie du FPIC les années précédentes mais si nous ne faisons pas ce n'est pas que nous ne voulons pas. Ma commune n'a comme source de revenu que des dotations et l'augmentation des impôts ; nous avons régulièrement augmenté les impôts ; il y a un pourcentage de la population non imposable. Donc dès qu'il arrive un problème supplémentaire, un imprévu, donc nous ne sommes plus, cette année, en capacité de redonner le FPIC et ce n'est pas que je ne souhaite pas être solidaire ; peut-être que les communes un peu plus riches peuvent être solidaires à l'égard des communes un peu plus pauvres. J'ai eu une commission de sécurité, un départ en retraite avec une forte indemnité, et ça a suffi à faire l'équivalent de ce que j'aurai pu redonner pour le FPIC. Donc ce n'est pas ruer dans les brancards, ce n'est pas un manque de volonté, on peut vous donner nos budgets, vous pouvez les regarder, et dites-nous comment on peut faire, je ne sais pas comment finir le mandat. On a fait des investissements urgents, c'est-à-dire des routes et entre parenthèse on est aussi intervenu sur des routes intercommunales, l'entretien de la salle polyvalente avec des économies d'énergie par le changement d'huisseries ; c'est tout ce qu'on a fait,

on n'a pas de projets possibles. Alors oui, certes, on a des écoles avec un RPI, et ça coûte cher aux communes, on a pu conserver nos écoles, c'est le seul service public qu'on peut maintenir à l'heure actuelle. Je sais qu'on bénéficie des services de la Communauté de communes ; peut-être regarder commune par commune effectivement.

Denis PRIOURET :

Pour illustrer, il n'y a pas de secret entre nous, la somme qui t'es allouée c'est 10 000 € je crois ?

Laurence CHEVREUX :

Oui c'est ça. Mais je ne parle pas de la somme allouée. A la limite je veux bien rediscuter avec les élus pour effectivement refaire ce que nous avons fait l'année précédente mais pas la totalité du FPIC.

Denis PRIOURET :

La Présidente a bien dit que c'est une somme qui est allouée à la Communauté de communes et qui avait décidé il y a quelques années de la répartir, tu comprends bien que ce n'était pas obligatoire. Il faut proposer aux communes je suis d'accord. Moi aussi ça va me mettre en difficulté.

Evelyne PINLON :

L'année dernière c'est moi qui avais ouvert le bal, je remercie Laurence pour l'avoir ouvert cette année. La commune de Saint Maixant ne pourra pas non plus donner l'intégralité du FPIC, donner une part comme l'année précédente, oui, mais pas la totalité. Nous sommes encore en situation financière dégradée et ce n'est pas de la mauvaise volonté non plus c'est juste une réalité. Moi aussi je suis prête à vous montrer les chiffres. Mais peut-être que ne nous sommes que deux autour de cette table.

Guy BRUNET :

Le FPIC, la somme n'est pas très importante, on pourrait la donner en totalité, il n'y a aucun problème mais ce n'est pas ce qui dégagerait beaucoup de facilité à la Communauté de communes. L'an dernier, je ne le donnais pas totalement et ce n'est pas une décision que je peux prendre, c'est une décision prise en conseil municipal, je ne suis pas le seul à décider. Nous, financièrement il n'y a pas de problème on pourrait vous le donner, on pourrait même aider la Communauté de communes ; nous ne sommes pas radins mais dans notre commune on est économique. Si cette année nous décidons de ne pas donner le FPIC et bien l'argent qu'on économisera je le donnerai à mon personnel pour les récompenser de n'être jamais absents. Vous comprenez ? Parce que je pense que dans cette assemblée on dépense beaucoup. Il y a eu quelque chose qui s'est passé il y a quelques années où on a manqué d'argent parce qu'il y a eu des malversations, des choses pas très honnêtes qui n'auraient pas dû exister. On est élus et si tout le monde avait été droit on ne serait pas dans cette situation. La chose que je n'ai jamais pu digérer, c'est que quand nous avons eu ces soucis financiers, nous aurions dû mettre toutes les billes dans le même panier, il n'y a pas une compétence qui aurait dû être lésée par rapport à une autre. Je parle des ordures ménagères, nous avions un excédent de 200 000 €, avec cette somme je pense qu'on achète un camion et comment se fait-il qu'aujourd'hui on n'a plus un centime dans cette compétence. Parce que ça a servi à boucher les trous, les malversations, mais ça aujourd'hui on n'en parle plus, c'est abandonné, ce n'est pas normal, quand on est en communauté on a tous la même valeur, on a tous les mêmes droits qu'on soit petit ou qu'on soit grand.

Alors FPIC, peut être qu'on vous le donnera, je vais poser la question à mes conseillers et on prendra une décision. S'ils sont d'accord, moi je ne serai pas contre parce que financièrement c'est une goutte d'eau. Et puis nos administrés ils demandent des comptes aussi.

Valérie BERTIN :

Merci Monsieur BRUNET, on est tous d'accord pour dire qu'il faut avancer ensemble, on a bien travaillé tous ensemble pendant ces 5 années. On a besoin aujourd'hui d'un petit coup de pouce et je pense qu'il faut qu'on aille au bout de cet esprit communautaire. J'entends les difficultés de gestion courante de mes collègues dans leurs communes qui ont des budgets particulièrement restreints mais souvenez-vous on avait accepté au sein de cette assemblée de pouvoir voter le FPIC en évitant déjà Saint Maixant et Saint Amand mais par contre il faut qu'il y ait l'unanimité.

Comme le dit Benjamin, on peut très bien envisager une répartition libre où chaque commune fait part de ce qu'elle peut donner. Ça sera un signal fort pour la collectivité. On pourrait aussi décider que ce montant-là serait affecté en particulier à une compétence.

Serge DURAND :

Je suis un peu embêté ce soir, car le Maire de Blessac n'est pas là et ce n'est plus moi le Maire de Blessac. Donc je viens d'échanger par sms avec lui à l'instant par rapport au FPIC, il m'a répondu qu'il était en train de monter le budget et qu'il lui manquait déjà, en comptant le FPIC, quelques milliers d'euros pour boucler le budget. Donc je pense que je voterai pour le FPIC comme il a été réparti l'an dernier. C'est vrai que dès que l'on pourra on donnera l'entièreté du FPIC.

Valérie BERTIN :

Bon je crois qu'il n'y a pas de communes riches en fait. Mais voilà on a tous effectivement des projets à mener dans nos communes.

Marie-Hélène FOURNET :

Alors bien sûr qu'on est très sensible à ces sujets là mais je pense que nous souhaitons prendre le temps de vous répondre en discutant avec le conseil municipal, je ne vais pas vous dire ce soir, ok, ce n'est pas possible, on a un nouveau Maire, on doit tous en discuter, on apportera notre soutien ça s'est sûr. Pour quand voulez vous qu'on vous donne une réponse ? Parce qu'on va avoir un conseil municipal le 11 avril je crois.

Denis PRIOURET :

Ça sera trop tard, c'est le 10 avril le vote du budget.

Marie-Hélène FOURNET :

D'accord, on trouvera le moyen d'en faire un avant.

Et en ce qui concerne le taux, l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, je pense que c'est la meilleure solution ; il ne faut pas qu'on assassine les gens mais il faut qu'on s'en sorte petit à petit. On en reparlera mais je pense que Felletin est d'accord aussi pour cette augmentation.

Valérie BERTIN :

Concernant la préparation budgétaire avec l'augmentation des taux des ordures ménagères, est-ce que tout le monde est d'accord autour de la table ?

Pierrette LEGROS :

Je voudrais quand même féliciter l'équipe qui est en place depuis quelques années, depuis les dernières élections, parce qu'ils ont fait un travail qui est énorme par rapport à la situation qu'on a connue depuis 2014. Puis merci aux services également, merci pour les présentations, les budgets, félicitations pour leur travail.

Je voudrais revenir sur le FPIC, je suis désolée mais on a déjà voté notre budget et on n'a pas été interrogé cette année sur ce qu'on allait faire pour le FPIC. Donc je me résoudrai au vote majoritaire de la Communauté de communes puisque nous sommes en démocratie ; je n'irai pas contre le vote de la Communauté de communes.

Je voulais aussi parler des ordures ménagères, je reconnaiss que si on ne vend pas les ordures ménagères on va avoir de gros problèmes dans quelques années mais je pense qu'il faudrait aussi qu'on fasse un peu plus de pédagogie parce que je connais des gens qui ne savent pas comment trier les ordures ménagères, on a beau leur dire ils ne veulent pas, alors je pense qu'il faudrait de la pédagogie et peut être aussi des amendes, je ne sais pas si c'est possible, mais sanctionner ceux qui ne trient pas correctement. Et dans ce cas il faudrait aussi passer peut-être une fois de temps en temps avec les agents pour vérifier que les containers ne contiennent pas n'importe quoi. Il y a des endroits où ça a marché, les gens sont sanctionnés. Je crois que c'est Benjamin qui en a parlé, pour les professionnels, qui n'étaient pas séparés des autres et lorsqu'on sanctionne fortement, les professionnels par exemple, et bien ils trient correctement. Je pense qu'il y a un gros travail à ce niveau-là à faire.

Valérie BERTIN :

Je reviens vers vous concernant l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, est-ce qu'il y a des personnes qui y sont opposés ?

Stéphane DUCOURTIOUX est contre.

Donc on va travailler pour vous faire des propositions pour le prochain conseil qui aura lieu le 10 avril.

Concernant le FPIC, on va peut-être interroger les communes pour voir ce qu'il est possible de faire.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir débattu :

- **PREND ACTE** de la transmission dudit rapport et de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

5. Délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics

Denis PRIOURET présente le rapport suivant.

Rappel du contexte :

Par délibération du 28 juillet 2020, le conseil communautaire décidait de déléguer certaines attributions à la présidente et au bureau communautaire.

En matière de marchés publics, délégation a été donnée à la présidente par l'assemblée pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 15 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, également inférieurs à 15 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Objet de la demande :

La présente délibération a pour objet de proposer au conseil communautaire de compléter sa délibération du 28 juillet 2020 en déléguant au bureau communautaire la capacité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est supérieur à 15 000 € HT et inférieur à 40 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, également supérieurs à 15 000 € HT et inférieurs à 40 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Eléments d'appréciation :

La seule délégation donnée à la présidente impose de soumettre à l'approbation de l'assemblée délibérante les décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dès lors que leur montant est supérieur à 15 000 € HT.

Or, ce mode de fonctionnement nécessite souvent de reporter à la séance à venir du conseil communautaire des décisions d'attributions de marchés pour des prestations supérieures à 15 000 € HT alors même que le bon fonctionnement des services appellera une réponse plus rapide.

Afin de gagner en réactivité tout en conservant la prééminence du conseil communautaire pour les marchés de valeur importante et afin de conserver une décision d'attribution collégiale pour les marchés supérieurs à 15 000 € HT, il est proposé au conseil communautaire de compléter sa délibération du 28 juillet 2020 en déléguant au bureau communautaire la capacité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est supérieur à 15 000 € HT et inférieur à 40 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Eléments financiers :

La présente délibération n'a pas d'incidence financière.

Philippe COLLIN :

Par contre ça reporterait les décisions à 80 000 € puisqu'un avenant suivant un contrat de 15 à 40 pourrait se décider en bureau aussi, donc ça pourrait aller jusqu'à 80 000 €. Mais je pense qu'au vu du travail que vous avez fait ces dernières années ça ne serait pas de trop de vous autoriser à le faire.

Denis PRIOURET :

Je n'ai pas compris ce que tu veux dire.

Philippe COLLIN :

Vous pouvez décider d'un marché de 15 à 40 en bureau mais également d'un avenant à ce marché de 15 à 40 donc ça porte à 80 000 € pas à 40 000 € ; c'est comme ça que s'est tourné sur la délibération.

Jean-Pierre LANNET :

Si un premier marché est passé à hauteur de 40 000 € il serait inconcevable d'avoir un avenant qui augmente de 100%, il y a des règles qui font qu'on ne peut pas l'augmenter d'autant. Sinon il faudrait relancer un nouveau marché. Et puis il n'en est pas question.

Juste un petit mot, tout à l'heure Benjamin a parlé des IFER, la participation forfaitaire sur les entreprises de réseaux elle s'applique sur les entreprises de réseaux et pas sur les bâtiments, notamment où il y a du photovoltaïque. On parle bien d'entreprises de réseaux, EDF, GRDF, ces grosses entreprises là.

Valérie BERTIN :

Non on va percevoir l'IFER. Il y a une partie pour le Département, une partie pour la commune d'Aubusson et une partie pour la Communauté de communes.

Stéphane DUCOURTIOUX :

Juste pour revenir sur ce qu'a dit Benjamin sur l'IFER, effectivement je pense qu'on n'a pas encore de retour parce que ce parc photovoltaïque on l'a inauguré qu'en septembre ou octobre 2024, il n'était pas encore pleinement en service et j'imagine qu'on va commencer à avoir les résultats en terme d'IFER en 2025 pas avant.

Valérie BERTIN :

Entre 2024 et 2025 on prévoit un petit peu plus de 7 000 €.

Serge DURAND :

A Blessac on a un projet de petite centrale photovoltaïque, alors je vous rassure on ne paye rien et je sais qu'on touchera des IFER ainsi que le Département et la Communauté de communes. Mais sur une petite centrale photovoltaïque elle sera inférieure à un mégawatt mais il y aura des IFER.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE DELEGUER au bureau communautaire** la capacité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est supérieur à 15 000 € HT et inférieur à 40 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **DE PRÉCISER** que cette délégation implique également la délégation des décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondant ;
- **DE PRENDRE ACTE** que, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, la Présidente rendra compte des attributions exercées par le bureau lors de chaque réunion du conseil communautaire ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les délibérations prises dans le cadre des attributions qui sont déléguées au bureau feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

6. Crédit de postes

Denis PRIOURET présente le rapport suivant.

Rappel du contexte :

Il est rappelé au Conseil communautaire que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame la Présidente expose que la Communauté de communes emploie des contractuels sur des CDD du type L332-23 1° du code de la fonction publique, intitulés « accroissement temporaire d'activité ». Or ce type de contrat ne convient pas pour certains postes qui s'avèrent être des postes permanents.

Afin de régulariser ces inadéquations entre type de contrat et la réalité des emplois, il convient de créer des postes permanents tel que présenté ci-dessous, à compter du 20 mars 2025 :

Filière	Cadre d'emploi	Temps de travail hebdomadaire	Catégorie	Service concerné
Technique	Adjoint technique territorial	35 h	C	Service bâtiments voirie
Technique	Adjoint technique territorial	10,5 h	C	Administration générale
Culturelle	Adjoint du patrimoine territorial	35 h	C	Médiathèque
Animation	Adjoint d'animation territorial	35 h	C	Multi-accueil Aubusson

La Présidente sollicite le Conseil communautaire en vue de l'autoriser à recruter des agents contractuels, dans l'hypothèse où les vacances d'emploi ne seraient pas pourvues par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, conformément aux conditions fixées à l'article L332- 8 du code de la fonction publique.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** les propositions ci-dessus, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence,
- **DE DIRE** que ces postes seront créés aux dates indiquées ci-dessus et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **DE CHARGER** Madame la Présidente de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

Services techniques et environnement

7. Marché de prestation de services pour la fourniture d'accès réseau par fibre optique, la mise en place d'un réseau MPLS et la fourniture d'un service de téléphonie type « Centrex » : choix du prestataire

Stéphane DUCOURTIOUX présente le rapport suivant.

Rappel du contexte :

La Communauté de communes Creuse Grand Sud est une organisation qui s'est construite avec le temps en s'étoffant progressivement.

Aujourd'hui, ce sont près de 80 agents qui sont en poste et qui sont répartis sur une quinzaine de sites.

L'accès au réseau internet et la possibilité de disposer de solutions de communication bien adaptées, tant interne qu'avec l'extérieur, sont des prérequis à une bonne organisation du travail.

L'état des lieux de la situation de la collectivité en matière d'accès au réseau internet et de téléphonie a fait apparaître d'importants dysfonctionnements :

- Des difficultés d'accès au réseau internet
- Des niveaux de services fournis non adaptés au besoin des agents et des équipes
- Un réseau de ligne de téléphonie fixe étendu et peu opérant, voire inutile
- Des coûts de prestations élevés voire incohérents
- Un empilement de contrats de prestations avec de multiples opérateurs
- Une très grande fragilité et vulnérabilité de la Communauté de communes vis-à-vis de son organisation numérique

La mise à jour de l'organisation de la Communauté de communes vis-à-vis de son architecture numérique et de téléphonie apparaît comme une priorité pour accompagner la transition vers une nécessaire dématérialisation complète et assurer un confort de travail aux agents.

Comme première étape, il s'agit de contractualiser avec un unique opérateur pour la mise en œuvre d'une prestation de service :

- ✓ Fourniture d'un accès internet par fibre optique
- ✓ Mise en place d'un réseau MPLS avec un accès cyber sécurisé
- ✓ Fourniture d'un service de téléphonie Centrex basé sur le réseau de fibre optique

Il est à noter qu'une réflexion complémentaire est menée sur le service de téléphonie mobile, les matériels informatiques et les logiciels métiers nécessaires au fonctionnement des services. La structuration de l'organisation numérique de la collectivité s'effectuera progressivement et par d'autres étapes à venir (stockage numérique sécurisé, Gestion Electronique des Documents, processus comptables dématérialisés, etc.)

Ce travail de fond est porté par le responsable informatique et il constitue une opportunité d'amélioration des conditions de travail, de mise en sécurité de la collectivité et de rationalisation des coûts.

Objet de la demande :

Il s'agit d'attribuer un marché de prestation de services portant sur la migration vers la fibre optique, la mise en place d'un réseau MPLS cyber sécurisé et la fourniture d'un service de téléphonie de type Centrex.

Suite à une procédure approfondie de consultation, il s'agit d'attribuer le marché au prestataire ayant obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse et du classement des offres.

Eléments d'appréciation :

L'estimatif de prix de ces prestations étant inférieur à 90 000 € HT, il a été procédé à la réalisation d'une mise en concurrence sous la forme d'une procédure adaptée.

Pour procéder à la recherche d'un prestataire adéquat et répondant au mieux aux besoins de la collectivité, un cahier des charges et un règlement de consultation détaillés ont été rédigés.

Ces documents ont été adressés par courriel à 10 opérateurs identifiés pour solliciter une offre de services et de prix.

La consultation a été lancée mi-octobre pour une réponse attendue initialement le 15 novembre 2024, mais prolongée au 22 décembre 2024 pour permettre aux entreprises intéressées de réaliser une visite complète des sites. Les dix opérateurs ont été informés de cette prolongation de consultation par un nouveau courriel.

Six opérateurs ont répondu :

- ✓ **Société LINKT** - 11 Avenue Pierre Mendès-France 33700 Mérignac
- ✓ **Société ADISTA** - Technopole Limoges Immeuble Boréal Parc d'Ester 24, rue Atlantis BP 6972 87069 LIMOGES CEDEX Limoges
- ✓ **Société AMEDIA** - 15 Rue de Feletz, 19100 Brive-la-Gaillarde
- ✓ **SFR** - service clients Angoulême
- ✓ **ORANGE** - Service National *Clientèle Pro* 33734 BORDEAUX Cedex 9
- ✓ **OPTEAM-IP** - 9 Av. de la Libération, 19360 Malemort

L'analyse des offres reçues s'est basée sur les critères de notations prévues dans le cadre du Règlement de la Consultation et qui portait sur :

Le Prix (50 %)

L'évaluation des critères techniques suivants (50 %) :

1. Relation client et support (10 points) :
 - *Qualité de la relation client pendant le processus d'appel d'offres.*
 - *Niveau de suivi proposé pour le support client post-installation (disponibilité, réactivité, SLA).*
2. Qualité des équipements (10 points) :

- *Performance et fiabilité des équipements proposés (téléphones, modems, standards, etc.).*
3. Performances techniques (10 points) :
- *Capacités des connexions et des équipements à répondre aux besoins exprimés (bande passante, qualité des appels VoIP, redondance, etc.).*
4. Garantie du taux de rétablissement (10 points) :
- *Engagement en matière de délai de rétablissement en cas de panne.*
5. Sentiment de l'agent administratif (10 points) :
- *Appréciation subjective de l'agent administratif concernant la clarté des informations fournies et la perception générale de l'offre.*

Le tableau suivant présente le détail de l'analyse des offres, celle-ci a aussi fait l'objet d'un rapport technique.

Critère / Fournisseur	LINKT	AMEDIA	ADISTA	SFR	OPTEAM IP	ORANGE
Coût sur 4 ans € HT	57 710 €	68 843 €	77 384 €	77 946	80 546 €	111 148
Note Prix (/50)	50	40,39	35,94	35,7	34,53	25,02
Relation Client & Support (10 pts)						
Commentaire	Bonne réactivité, suivi correct.	Excellent pédagogie, dirigeant disponible.	Société solide, agence Limoges.	Support structuré, difficulté relation commercial	Relation correcte, passif société.	Opérateur national, moins proche collaborateurs.
Note	8	9	8	7	5	7
Qualité des Équipements (10 pts)						
Commentaire	Yealink T53/T54, switch PoE fiable.	Yealink T42U/T54W, commutateurs corrects.	Yealink T42/T54 + Netgear, matériel pro.	Poly VVX + switch Cisco, correct mais cher.	HPE Aruba + Yealink T54W.	Cisco/Fortinet Haut de gamme, onéreux.
Note	8	8	8	7	7	8
Performances Techniques (10 pts)						
Commentaire	FTTH+FTTO siège, 4G backup, MPLS 200Mbps option journal logs .	FTTH + 4G, firewall, architecture MPLS solide. Bande passante non bridée	FTTH/FTTO, backup, firewall mutualisé.	FTTO GTR 4h, FTTH option, firewall inclus.	FTTH/FTTO, 4G, MPLS 200Mbps.	FTTO 100M, 4G, large palette Webex etc.
Note	8	8,5	8	8	8	8
Garantie Taux de Rétablissement (10 pts)						
Commentaire	GTR 4h siège, Best Effort secondaires.	Best Effort ou option, bonne fiabilité.	4h site principal, Best Effort secondaires.	4h FTTO, 10h FTTH option, plages correctes.	Option GTR FTTH, incluse FTTO.	4h FTTO, 10h FTTH, plages 6j/7.
Note	7	7	8	8	7	9
Sentiment Agent Administratif (10 pts)						
Commentaire	Société réputée (+) bon contact distance Bordeaux (-).	Dirigeant à l'écoute. PME à taille humaine	Très bon contact (+), expertise reconnue (+).	Manque de sérieux administratif (-), agressivité commerciale (-).	Implication en demi-teinte, passif historique COMCOM.	Professionnel, mais peu adapté aux besoins des petites collectivités.
Note	8	9	8,5	7,5	7	7
Note Technique (/50)	39	41	40,5	35	35	39
Note Finale (/100)	89	81,39	76,44	70,7	69,53	64,02

Le classement final est le suivant :

1. **Linkt : 89/100** — L'offre la moins onéreuse sur 4 ans (57 710 €) et des garanties techniques satisfaisantes.
2. **Amedia : 81,39/100** — Excellente note technique (41/50), mais coût plus important (68 843 €).
3. **Adista : 76,44/100** — Bon équilibre global, coût total à 77 384 €.

4. **SFR : 70,7/100** — Prix moyen (77 946 €) et technique convenable, quelques réserves sur le support/relationnel.
5. **Opteam IP** — Prix moyens (80 546 €) et performance technique limité notamment concernant le support client.
6. **Orange : 64,0/100** — Coût très élevé (111 148 €), malgré un équipement haut de gamme (Cisco/Fortinet).

L'analyse suggère donc :

- **Linkt** : à privilégier si l'objectif est de minimiser le coût global sur 4 ans sans sacrifier la fiabilité.
- **Amedia** : choix haut de gamme (service client, accompagnement, support), mais plus cher.
- **Adista** : bonne expertise locale, tarif globalement moyen/élevé, avec un support technique reconnu.
- **SFR** : solution correcte sur le plan technique, plus coûteuse que Linkt, relation client à surveiller.
- **Opteam IP** : solution moyenne moins intéressante
- **Orange** : solution robuste et réputée (matériel Cisco/Fortinet), mais un impact budgétaire très élevé.

Eléments financiers :

L'offre la plus économique de la société Linkt et qui dispose aussi d'une bonne note technique, suggérée pour se voir attribuer le marché, implique les conséquences financières suivantes :

- ✓ Année 1 : achat matériels (mobilisation DETR le cas échéant), prestations d'installation et de paramétrage
- ✓ Années 2, 3 et 4 : dépenses de fonctionnement

Ces dépenses sont inscrites au budget prévisionnel de la collectivité et elles seront ventilées par service.

Benjamin SIMONS :

C'est quoi un réseau MPLS ?

Louis CAUCHY :

C'est l'infrastructure numérique qui va permettre aux différents sites d'être connectés entre eux avec un accès extérieur sur le réseau internet ouvert avec une particularité c'est que ce réseau va être sécurisé, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Donc en fait il y aura qu'une seule sortie sur le réseau web général et ensuite il y aura une connexion entre les différents sites de l'intercommunalité. C'est une première base avant qu'on puisse mettre en place un véritable outil intranet.

Benjamin SIMONS :

Et donc la téléphonie Centrex j'imagine que c'est un standard téléphonique.

Louis CAUCHY :

Avec la disparition du réseau fibre, la téléphonie maintenant est développée avec le réseau de fibre optique, donc la téléphonie s'adapte et passe par la fibre optique, c'est ça la téléphonie de type Centrex.

Valérie BERTIN :

Je voudrai saluer le travail qui a été réalisé par Benoit DHAENE que nous avions recruté pour les services informatiques de la Communauté de communes, qui avait déjà fait un énorme travail de rationalisation de nos équipements.

Alain DETOLLE :

Ça me semble être un des exemples de bonnes pratiques qu'on pourrait peut-être essayer d'étudier, c'est-à-dire que quand il y a des projets de ce genre qui sont mis en place, on puisse essayer de se regrouper entre plusieurs communes avec l'intercommunalité pour pouvoir voir comment tout ça pourrait fonctionner, pour pouvoir appuyer un peu sur les coûts et avoir des débats globaux dans ce genre de situation, pour essayer d'avancer ensemble.

Valérie BERTIN :

Oui tout à fait, une mutualisation. Des projets comme ceux-là, on est tous à vouloir réduire nos frais de fonctionnement et là vraiment on a un spécialiste. Je vois bien dans nos communes, en tant que Maire, qu'on n'a pas toujours la compétence pour les marchés de téléphonie ou d'informatique.

Sur la base de ces éléments, le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** le marché de prestation de services portant sur la migration vers la fibre optique, la mise en place d'un réseau MPLS cyber sécurisé et la fourniture d'un service de téléphonie de type Centrex à la société **Linkt** et pour un montant total de **57 710 € HT**.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférant à ce marché.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

8. Prestation de collecte des encombrants – année 2025

Didier TERNAT présente le rapport suivant.

Rappel du contexte :

Dans le cadre de son Service Public de Gestion des Déchets, la Communauté de communes organise annuellement une campagne de collecte des encombrants sur une partie de l'intercommunalité.

Il s'agit d'organiser sur chaque commune un planning de ramassage, les usagers intéressés par cette collecte doivent s'inscrire auprès de leur commune.

Cette mission est confiée depuis plusieurs années à l'association Court-Circuit, qui s'est montrée pour 2025 toujours intéressée.

Objet de la demande :

La proposition 2025 de l'association s'inscrit dans la continuité des années précédentes et prévoit la réalisation de 16 tournées de collectes, le planning définitif sera fourni à la Communauté de communes à l'issue de l'engagement et communiqué aux mairies concernées.

Eléments d'appréciation :

La réalisation de cette prestation par l'association Court-Circuit représente une double opportunité. Outre la conduite d'une activité régulière qui s'étale tout au long de l'année, il s'agit de valoriser par le réemploi les objets collectés en bon état.

Eléments financiers :

L'offre de prix est établie à hauteur de 17 850 € pour 16 tournées, détaillée en 450 heures de travail et 1 400 km de transport.

La dépense est à inscrire au compte 611 (prestation de service) du budget de fonctionnement 2025 du Service Public de Gestion des Déchets.

Christian ARNAUD :

Quel était le coût en 2024 ?

Louis CAUCHY :

Le prix était légèrement inférieur à cette année mais en fait Court-Circuit, comme tous les prestataires et toutes les organisations, ils sont confrontés à la hausse des prix générale, notamment la hausse des coûts du carburant. C'est pour ça que ça a légèrement augmenté cette année, raison pour laquelle ça passe effectivement en Conseil communautaire cette année puisqu'on est au-dessus des 15 000 €.

Sur la base de ces éléments, le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la proposition de l'association Court-Circuit pour la réalisation d'une campagne de collecte des encombrants et pour un montant de 17 850 €,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le bon de commande et le contrat de prestation correspondants.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

9. Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés des EPCI 23

Didier TERNAT présente le rapport suivant.

Rappel du contexte :

L'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour le territoire de la Communauté de communes fait suite au transfert de la compétence « traitement » et de son volet prévention à Evolis 23. Dès lors, le syndicat a été chargé d'élaborer ce document de planification obligatoire, dont les principales orientations ont été présentées et approuvées par le bureau communautaire réuni le 23 octobre 2024.

Aussi, :

- Vu l'article L. 541-15- 1 du code de l'environnement ;
- Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite Loi Grenelle II faisant de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) une obligation légale des collectivités à compétence « déchets » depuis le 1^{er} janvier 2012 ;
- Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 dite Loi AGEC (Anti Gaspillage et Economie Circulaire) ;
- Vu la délibération N°2022-160 sur le transfert de la compétence « *traitement* » et de la prévention des déchets à Evolis 23 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Vu la délibération n°2024-015 d'Evolis 23 portant lancement d'un programme local de prévention des déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour les EPCI 23 ;
- Vu la mise en consultation publique du PLPDMA du 20 janvier 2025 au 23 février 2025 et la prise en compte des observations qui en sont issues ;
- Vu l'avis de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) sur ce projet de PLPDMA

Eléments d'appréciation :

- Considérant la nécessité pour l'ensemble des collectivités et donc en particulier la Communauté de communes Creuse Grand Sud de réduire à **135 kg/hab** d'ici à 2030 sa production annuelle des ordures ménagères résiduelles (OMR) afin d'accéder à tarif adhérent à la future Unité de Valorisation Energétique de Limoges portée par l'Entente intercommunale (Evolis 23 – Limoges Métropole - SYDED 87), et respecter ainsi les objectifs pris publiquement dans le cadre de la concertation préalable à ce projet,
- Considérant la nécessité pour la Communauté de communes Creuse Grand Sud de réduire la quantité de déchets produits sur son territoire en vue d'une meilleure maîtrise des coûts de gestion ;
- Considérant que le succès des actions figurant au PLPDMA repose, selon leur typologie, pour certaines sur l'engagement et les moyens d'Evolis 23, pour d'autres sur l'engagement et les moyens d'Evolis 23 avec l'appui des EPCI creusois et pour d'autres encore sur l'engagement et les moyens des EPCI avec l'appui d'Evolis 23 ;

Stéphane DUCOURTIOUX :

Je crois qu'on n'a pas abordé la mise en place des composteurs qui est une obligation il me semble depuis un an. Où est-ce qu'on en est de ce sujet là ?

Didier TERNAT :

Sur le composteur il y a eu une campagne faite dans toutes les communes. Tout le monde avait la possibilité de passer commande à des prix tout à fait corrects.

Valérie BERTIN :

Les communes avaient la possibilité de commander aussi pour leurs services, pour les cantines...etc.

Benjamin SIMONS :

Il y a pu avoir des tas de commandes passées comme pour les communes, nous on avait passé la commande auprès du même prestataire avant Evolis et le prestataire a là pour le coup des difficultés à assumer les commandes. En tout cas on a eu un certain nombre de personnes qui nous ont contacté qui avaient commandé auprès d'Evolis, je crois qu'il y a des petits problèmes à la fabrication des composteurs. Je crois qu'il y a même eu des annulations, en tout cas Evolis les a informé qu'il fallait attendre la prochaine vague.

Philippe COLLIN :

Ce projet de prévention des déchets va être financé à hauteur de 45 000 € pour notre Communauté de communes, donc j'ose espérer que ça va engager les habitants à avoir l'information pour faire un tri correct puisque 1 million d'euros sur toute la géographie d'Evolis, ça correspond à 45 000 € pour chez nous donc j'espère qu'ils vont mettre à disposition de la Communauté de communes une personne pendant un an afin de parvenir à baisser nos tonnages puisque c'est à peu près le coup d'un salarié à l'année.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) d'Evolis 23 des EPCI 23 (2025 – 2030) ;
- **D'APPROUVER** l'inscription au budget d'Evolis 23 d'une enveloppe minimale d'environ 1 million d'euros sur la durée du programme, dédiée à ce PLPDMA, soit environ 3€/hab/an pour tous les EPCI ;
- **DE S'ENGAGER** à mener des réflexions prospectives et constructives (en vue d'une mise en œuvre dans un futur proche) sur les actions de prévention/réduction des déchets dont la mise en œuvre relève exclusivement de la compétence « collecte » des EPCI 23, avec l'appui-conseil éventuel d'Evolis 23 et en veillant à leur cohérence avec le reste des actions ;
- **DE S'ENGAGER** à favoriser la mise en œuvre de toutes les autres actions inscrites dans le PLPDMA des EPCI 23, à commencer par les actions prioritaires retenues par la CCES, dans la limite du budget alloué par Evolis 23 et d'éventuelles opportunités de financement ; notamment en mettant à disposition d'Evolis 23 les moyens nécessaires à leur ancrage local (soutien politique, appui logistique, relai de communication) ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce programme.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

10. Avenant au marché de travaux voirie 2024

Claude BIALOUX présente le rapport suivant.

Rappel du contexte :

Par délibération n°2024-088 en date du 18 septembre 2024, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud a attribué le marché de travaux voirie « programmation 2024 » à la société EUROVIA. Celui-ci prévoit des interventions sur les communes de Saint-Sulpice les Champs, Saint-Frion et La Nouaille.

Les travaux programmés sur la commune de Saint Sulpice les Champs ont déjà été réalisés et les autres chantiers sont programmés pour le printemps 2025.

Objet de la demande :

La forme du marché retenue est un marché de travaux passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande fixé avec un montant minimum et maximum, ceux-ci sont établis comme suit :

- *Montant minimum : 80 000 € HT*
- *Montant maximum : 99 000 € HT*

La date limite de réalisation des interventions était aussi fixée au 31/12/2024.

Or le marché a été attribué sur la base d'un montant définitif arrêté à hauteur de 83 205,75 € HT et indiqué dans la délibération n°2024-088.

Pour optimiser l'enveloppe disponible du présent marché et s'approcher du montant maximum de dépenses possible, il est proposé d'établir un avenant au présent marché.

Une évaluation des coûts définitifs des chantiers programmés permet d'envisager un montant final de marché à hauteur 98 857,32 € HT. L'augmentation proposée est donc de 15 651,57 € HT.

L'avenant permettra également de prolonger la durée d'exécution au 30/06/2025 pour permettre la réalisation des chantiers non réalisés au 31/12/2024.

Eléments d'appréciation :

Il s'agit d'optimiser l'enveloppe d'intervention dédiée à la programmation de travaux voirie 2024 considérant les besoins importants qui ont été identifiés.

Eléments financiers :

Les dépenses prévisionnelles sont d'ores et déjà inscrites en Restes à Réaliser 2024 car c'est l'enveloppe maximale du marché qui avait été retenue ; cette augmentation n'aura donc pas d'impact sur les prévisions budgétaires.

Sur la base de ces éléments, le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la modification par avenant du marché de travaux voirie « programme 2024 » conclu avec la société EUROVIA pour augmenter son montant de 15 651,57 € HT de travaux et d'atteindre l'enveloppe maximum du présent marché à bons de commande. L'avenant permettra aussi de prolonger la durée d'exécution au 30/06/2025 ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer ledit avenant et toutes pièces complémentaires.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Benjamin SIMONS)

POUR : 38

Adopté à la majorité

11. Modification de la convention de subventionnement pluriannuelle du Centre de Santé mutualiste d'Aubusson avec « VYV3 Cœur d'Aquitaine » (anciennement Mutualité Française Limousine)

Catherine DEBAENST présente le rapport suivant.

Rappel du contexte :

Par délibération N°2023-011 du 13 avril 2023, la Communauté de communes Creuse Grand Sud a validé le soutien à la Mutualité Française Limousine (devenue « VYV3 cœur d'Aquitaine ») pour « *l'implantation d'un centre de santé médical mutualiste pour l'ensemble du territoire, dont la première antenne sera basée sur la commune d'Aubusson, en attribuant une subvention d'équilibre d'un maximum de 35 000 euros annuels à la Mutualité Française Limousine, porteuse du projet, et ce dès la deuxième année d'exercice* ». A ce titre, le conseil communautaire a « *validé la convention d'une durée de 3 ans (renouvelable deux fois)* ».

Il ne devait donc pas y avoir de subvention de Creuse Grand Sud l'année de démarrage (1^{ère} année) en raison de l'aide au démarrage apportée par l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

L'année de démarrage sera effective une fois les travaux réalisés d'une part, et le recrutement fait d'autre part, ces deux conditions étant cumulatives.

Les travaux ont été réalisés par la Commune d'Aubusson dans le Rez-de-Chaussée de La Passerelle, esplanade Charles de Gaulle, conformément au plan ci-dessous :



Objet de la demande :

Suite à une réunion du 17 février 2025, il s'agit entre VYV3 Cœur d'Aquitaine, la Commune d'Aubusson et la Communauté de communes Creuse Grand Sud, d'apporter des précisions et changements à la convention initiale.

Afin d'assurer une réelle attractivité du poste de médecin généraliste (44% des frais), notamment sur le plan salarial face à un marché de plus en plus concurrentiel, il est proposé au médecin - salarié un salaire supérieur à celui prévu dans le modèle économique initial de VYV3 Cœur d'Aquitaine.

Ensuite, la convention proposée prévoit que le versement de la subvention de **35 000 € de Creuse Grand Sud pourrait avoir lieu dès la 1^{ère} année** si l'aide au démarrage de 50 000 € de l'ARS venait à être remise en cause par cette dernière. A ce jour, le soutien de l'ARS est confirmé.

La Commune d'Aubusson s'engage, quant à elle, à verser 15 000 €. Le loyer annuel est plafonné à 1 500 € / an.

La fin des travaux est prévue en juin 2025. Les recrutements sont en cours.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** l'engagement de Creuse Grand Sud pour l'implantation d'un centre de santé mutualiste sur Aubusson en attribuant une subvention annuelle de 35 000 euros maximum à VYV3 Cœur d'Aquitaine, porteuse du projet, dans les conditions exposées ci-dessus,
- **DE VALIDER** la convention de subventionnement pluriannuelle (trois ans, renouvelable 2 fois) entre VYV3 Cœur d'Aquitaine, la Commune d'Aubusson et la Communauté de communes Creuse Grand Sud, telle qu'annexée,
- **D'INSCRIRE** la dépense au Budget Principal 2025 et suivants, au chapitre 65, à travers une Autorisation d'Engagement triennale et les Crédits de Paiements nécessaires,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer cette convention et tout document afférent à cet objet.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Pierrette LEGROS :

Juste une petite question, nous avons été quelques maires à recevoir un courrier de notre avocat concernant les affaires judiciaires de la Communauté de communes nous indiquant qu'il y avait une commission rogatoire qui avait été lancée et je voudrais savoir si la Communauté de communes avait des renseignements, des choses plus précises à ce sujet, concernant les affaires judiciaires en cours depuis des années.

Valérie BERTIN :

A ce jour on n'a pas d'information plus précise de notre côté. Aucune information concernant les affaires en cours, on n'a rien de nouveau.

Gérard SALVIAT :

Il y a un appel à projets « plans de paysage » qui a été publié début mars. On n'y croyait pas trop, on pensait qu'il allait passer à la trappe pour cette année, et donc le PNR de Millevaches s'est dit que c'était une opportunité et pour qu'il soit pertinent, il faut que notre candidature au niveau du PNR, soit déposée au plus tard le 15 mai, et donc il faut qu'il porte sur un ensemble cohérent, sur les communes. Après une réflexion poussée, on a pensé que la Communauté de communes Creuse Grand Creuse pouvait être pertinente pour être concernée par cet appel à projets, porté par le PNR.

Alors pour que ce soit bien clair, l'engagement que la Communauté de communes devrait avoir c'est un engagement de mobilisation pour accompagner le PNR. C'est le PNR qui s'engage à trouver le financement, ne soyez pas inquiets par rapport à ça. C'est simplement qu'on souhaite qu'il y ait les communes de la Communauté de communes Creuse Grand Sud, toutes ou une partie qui s'engagent à accompagner le PNR dans cette mobilisation autour du paysage. Alors j'ai une plaquette entre les mains que vous avez peut-être reçue, intitulée « Manifeste du paysage destiné aux élus locaux » elle stipule très précisément que le paysage est un enjeu politique, c'est une affaire locale, c'est un projet sociétal dans le sens où c'est un facilitateur des transitions. Quand vous aurez connaissance de cette plaquette, vous aurez la surprise de découvrir que sur votre territoire, notre territoire intercommunal, nous avons une commune qui est exemplaire, il s'agit de la commune de La Villedieu.

Pour cet appel à projet la méthodologie comprend 3 étapes, connaître et construire, co construire et agir, mobiliser les acteurs, avoir une connaissance fine du paysage et ces fonctionnalités ; alors je vous précise pour ceux qui auraient oublié, c'est que je suis Vice-président du PNR en charge du paysage donc je maîtrise. Construire un projet de territoire, ça nous dit tous quelque chose, fondé sur des objectifs de qualité paysagère, dynamique fédératrice avec des acteurs socio-économique. Je pense que l'on peut s'engager avec le PNR sur ce projet. J'ai été sollicité avant-hier par le PNR et je serai ravi que vous donniez votre accord. Alors si des communes ne se sentent pas prêtes à s'investir sur ce sujet je peux le comprendre. Mais au minimum qu'il y ait toutes les communes qui fassent partie du PNR ce sera bien et puis les autres sont les bienvenues.

Valérie BERTIN :

Merci, nous sommes tous sensibles au paysage, donc je pense qu'effectivement nous allons adhérer pour que le PNR ait notre soutien. Puis nous venons de démarrer notre PLUi donc le paysage va être pris en compte.

Jean-Luc LEGER :

Un certain nombre d'entre nous a manifesté pour la défense de la ligne ferroviaire Guéret-Felletin, la première fois au passage à niveau à Aubusson, la deuxième fois on a pris le train entre Guéret et Felletin puis on est même revenus en train. L'Etat et SNCF réseaux attendent qu'une chose, c'est que la mobilisation s'étouffe donc il faut essayer de trouver les moyens de la maintenir et si vous pouvez lors de vos conseils municipaux prendre une motion, c'est peut-être une des façons de montrer qu'on ne se démobilise pas.

Claude BIALOUX :

Je veux juste vous rappeler la réunion de la commission du PLUi qui aura lieu le mardi 1^{er} avril à Saint Quentin la Chabanne à 18h30. Venez aussi nombreux que la dernière fois.